

Etat, Service public et Devoir de fidélité (deuxième mouvement)¹

Marie-Claire Caloz-Tschopp

« ... ne plongeons pas dans cette espèce de guerre civile que nous proposent les tenants du moins d'Etat en dressant les salariés du privé contre ceux du public. Ceux qui tiennent ce discours-là sont dangereux car ils divisent. Diviser en bon français, c'est agir dia-bolique ».

Jean-Daniel Robert, lettre de lecteur, Le courrier, 2 juillet 2004.

La question des rapports entre la société et l'Etat

La société est prise dans un double mouvement, celui des forces brutales de la mondialisation actuelle et celui des luttes pour inventer un autre système-monde,

¹ Extrait de la recherche sur le service public, 2004. Pour les publications de la recherche, voir le site : exil-ciph.com, revues en ligne 2020.

selon les termes de I. Wallerstein. L'Etat moderne qui a été le siège des réformes sans être cependant le seul endroit de prise en charge des droits sociaux, se fragilise, se décompose, mais reste encore un cadre important de défense des droits et des besoins : « ... l'action étatique aura longtemps été un élément incontournable dans le processus de la prise en charge des problèmes, et les tentatives des gens ordinaires ont souvent convergé sur cette priorité qui consiste à obtenir des Etats qu'ils infléchissent leur action dans le sens de leur besoin à eux. En dépit du désordre, du désarroi, de la désintégration en cours, ce recours reste et restera raisonnable. Les Etats peuvent encore augmenter ou diminuer la souffrance des gens, grâce à l'allocation de ressources, grâce à leur capacité de protéger leurs droits (...). Laisser entendre que l'on a plus à se préoccuper de son Etat d'origine serait la folie la plus pure, et je demeure quant à moi sceptique devant l'idée que les gens sont appelés désormais à se désintéresser complètement d'une active implication dans la vie publique de leur Etat », écrit I. Wallerstein tout en soulignant qu'à long

terme l'importance de l'Etat s'amenuisera, et qu'il ne sera plus un cadre d'action de la première importance et qu'il ne peut cependant être soumis aux règles du marché même s'il contribue à exclure du système-monde la majorité de la population du globe et à redessiner les rapports de forces géopolitiques de la planète. « Aujourd'hui on perçoit le vide et la capacité d'action a perdu son sens », quand la politique « informelle s'étend comme l'économie informelle » (exemple de la Colombie), quand les pays d'Europe, d'Amérique latine, mais pas seulement perdent le contrôle sur le système bancaire, du système de ventes d'armes, en devenant des zones de deuxième zone dans la géopolitique mondiale devant l'Afrique et derrière l'Asie et les Etats-Unis qui installent le chaos et la destabilisation, écrit de son côté A. Touraine². Dans un tel contexte de changement, « il n'est en rien contradictoire que les gens se retournent aujourd'hui vers l'Etat (pour une aide pour leurs problèmes quotidiens) tout en dénonçant l'Etat et la politique en général comme inutiles et même néfastes (en

² Touraine A. (2004) : « La fragilidad de los sistemas politicos » El Pais, 17.7.2004.

termes de restructuration du monde et du sens qu'ils aimeraient y voir insuffler) »³.

Le modèle construit par Marx pour décrire le capitalisme industriel est un instrument d'analyse de la production de la valeur dans la société industrielle capitaliste, le salariat, le mode de domination inhérent à l'Etat lui-même et le fétichisme du marché⁴. Pour Marx, les conquêtes politiques du mouvement ouvrier sont plus importantes que celle d'une protection sociale, où la société civile a joué un rôle historique important dans le cadre de l'émergence des Etats libéraux. Le service public en tant que réponse à des besoins fondamentaux n'est pas forcément rattaché à l'Etat pour Marx. Elle n'est pas forcément à rattacher à une vision d'une société civile qui a été un instrument essentiel dans l'édification des Etats libéraux, rappelle encore I. Wallerstein, auto-organisant les citoyens à l'intérieur du cadre de l'Etat non paritaire. Elle n'est pas forcément non plus à

³ Wallerstein I. (1999) : L'après-libéralisme. Essai sur un système-monde à réinventer, Paris, L'aube, p. 19-23.

⁴ « La théorie de l'idéologie est fondamentalement une théorie de l'Etat (entendons : du mode de domination inhérent à l'Etat), alors que celle du fétichisme est fondamentalement une théorie du marché (entendons : du mode de sujétion, ou de constitution du « monde » de sujet et d'objets inhérent à l'organisation de la société comme marché et à sa domination par des puissances marchandes », Balibar E. (2001) : La philosophie de Marx, Paris, La Découverte, p. 73-74.

envisager dans un cadre communitariste écrit-il encore.

Un grand nombre de théories et de pratiques sociales n'accordent pas du tout (Stirner) ou peu d'attention à l'Etat lui-même, ou même ont prévu son « déperissement » (Marx) grâce à la démocratie directe en s'appuyant sur une philosophie de la liberté et de l'égalité, mais non sur la propriété⁵ dans une transition entre la société capitaliste et la société communiste. Marx n'est pas un protagoniste du marxisme d'Etat qui se développera dans les pays de l'Est. Il se situe dans un questionnement ouvert et provisoire « Etat/non Etat » après la période révolutionnaire et la transformation du rôle du parti ou même de la commune qu'il est difficile de voir comme pouvant être le cadre d'un service public « hors Etat » dans la société contemporaine.

Ce qui, à partir de points de vues et de choix théoriques et politiques antagonistes, regroupant les libertariens, certains

⁵ Voir l'excellent petit livre d'E. Balibar sur la philosophie de Marx : Balibar E. (2001) : La philosophie de Marx, Paris, La Découverte.

courants anarchistes, les conceptions associatives, que s'arment des mobilisations contre l'Etat et le moins d'Etat populiste. Ces courants malgré leur point commun qui est une mise en cause de l'Etat ont des divergences sur le contenu de la notion de Service public quant à la nature du service, des acteurs, du lien social, de la protection, de la contrainte, du cadre qui le soutient, etc.).

Ces courants ont développé une conception de la souveraineté basée dans les individus, les peuples, la société et non dans certains groupes, une classe ou dans l'Etat. Il existe une antinomie entre la démocratie et l'Etat, on ne peut penser, pratiquer la démocratie que contre l'Etat. Tocqueville⁶ est le théoricien le plus célèbre de l'opposition entre démocratie et Etat. La force de l'Etat permet de mesurer la faiblesse de la démocratie et l'inverse. Pour lui, la souveraineté du peuple a été le « principal générateur de la plupart des colonies anglaises d'Amérique ». Ce principe générateur est répandu dans la société toute entière. Il explique que « la

⁶ Tocqueville A. (1961) : De la démocratie en Amérique, Paris, Gallimard, p. 54 et suiv.

société agit par elle-même et sur elle-même ». La puissance est au sein des individus. La société est conçue sur une base associative. Elle n'est pas dans un organe externe, séparé. Il est rejoint par la tradition anglosaxonne intéressée en premier chef aux sociétés très fortement structurées sur une base associative, hostiles aux théories du contrat social et de l'Etat développée par les philosophes politiques du contrat de la vieille Europe (Hobbes, Rousseau). Il est rejoint aujourd'hui par des courants politiques ultra-libéraux fortement en faveur à la fois d'un amaigrissement radical de l'Etat de droit et de la protection sociale, et d'un renforcement l'Etat de contrainte, des prisons. Dans cette perspective, la police et l'armée doivent être privatisées et soumises aux lois du marché auto-régulé. En France, la tradition absolutiste a forgé le concept d'Etat fort qui a une tendance à l'auto-renforcement dans tous les régimes, y compris la Révolution française. Tant les théories critiques que les faits ont montré les limites d'une disparition de l'Etat, d'une approche auto-régulée de la société par la marché. Le conflit social, la

complexification des sociétés, la protection des plus précarisés avec la fin du salariat et la métamorphose de la question sociale⁷ reposent sur des bases nouvelles la question de la place, d'une différenciation des tâches et des mandats de l'Etat.

Depuis la transition du féodalisme au capitalisme industriel et post-industriel, dans les sociétés européennes en tout cas, la question de l'Etat inclut celle de Service public. « Les Etats contemporains sont le résultat de processus historiques qui se nouent presque toujours à la sortie de la féodalité ». Ils ont pris des formes très diverses selon le type de société qui, de plus, ont été analysées de manière diverses et contradictoires par de multiples courants théoriques (marxistes, fonctionnalistes, analyses systémiques, etc.). Ainsi les typologies d'Etat le lient plus ou moins au système économique, à la structuration des rapports sociaux, au politique et même à son autonomisation (bureaucratie, corporatisme). Certains auteurs voient l'Etat comme l'expression d'un processus historique de très longue durée avec le

⁷ Castells R. (1995) : Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Paris, Fayard.

passage important de l'avènement de l'Etat bourgeois à l'étape de la modernité, d'autres cherchent à déterminer la nature de l'Etat en situant sa différenciation plus ou moins partielle, comme étant sa marque véritable. D'autres auteurs, dans une tentative de situer la différenciation, mettent l'accent sur la différenciation de rôles, de fonctions (différenciation avec le pouvoir économique surtout dans la perspective d'une autonomisation politique et bureaucratique) pouvant permettre de rendre compte de sa naissance et de son développement, aller jusqu'à une remise en cause de l'Etat lui-même. Ils s'inscrivent dans les traces de Marx lui-même qui envisageait « le dépérissement de l'Etat ». Mais au-delà de l'homogénéisation/différenciation entre l'Etat et la société, entre pouvoir économique, politique, idéologique que l'Etat, il s'agit donc pas d'assimiler la politique à l'étatique et au pouvoir, il s'agit de tenter de différencier les activités tout en sauvegardant un des conditions nécessaire à la vie politique : *le fait qu'elle ne peut exister sans cadre.*

La question du service public

«- Qu'est-ce que c'est le service public ?- Je crois que tout est dit : service public. C'est quelque chose que je répète en tout cas une fois par jour aux gens, je dis, écoutez, vous n'êtes pas ici dans un commissariat de police, malgré que ce soit aussi un service public (*ton amusé*), vous discutez avec quelqu'un d'un service public, vous payez vos impôts, c'est quelque chose qui vous est dû».

Un professionnel du chômage lors d'un entretien

La question est à considérer dans son historicité, confrontée à l'économie de marché, aux mutations de l'Etat, du marché du travail, aux nouvelles formes d'organisation du travail et à la succession des audits et des réformes du service

public de l'emploi⁸, de l'immigration, du droit d'asile dans le cas qui nous occupe. Il existe des logiques d'appropriation du service public par certains groupes d'intérêts (technocrates, fonctionnaires, classes moyennes, etc.) et un conflit entre service public et marché (les services publics coûtent trop cher, ne sont pas rentables ou alors ils manquent de moyen face à la pression du marché pour remplir leur mission). La position normative (il ne faut pas...) exprime une volonté politique de « reconstruction » en termes de régulation, de complexité, d'unité contradictoire, permettraient une gestion et un contrôle à la fois efficaces et démocratiques des diverses modalités d'intervention publique, tout en évaluant l'action publique⁹. Un tel exemple d'approche en appelle à une vision de l'action publique en réseaux qui dépasserait l'Etat hiérarchique et bureaucratique.

Distinguons aussi entre deux notions, celle de

⁸ Andersen A. (1994) : Réforme du service public de l'emploi en Suisse, BIGA/OFIAMT, Berne. Soulignons la conjugaison dans ce rapport d'un Service de l'Etat et d'une firme multinationale d'audit pour aborder une question d'intérêt public.

⁹ C'est la démonstration que fait P. Bauby (1998) : Reconstruire l'action publique. Services publics, au service de qui ? Paris, Syros.

«fonction publique» et de «service public». La fonction publique sous-entend une vision fonctionnaliste des rapports sociaux autour de l'Etat conçu comme une grande machine souveraine dont il faudrait mettre de l'huile dans les rouages en appelant à plus « d'efficacité », « d'efficience », par exemple par le mérite dans le travail et par d'autres mesures inspirées par les avancées des théories et des pratiques du *new management*, comme on peut le constater à la lecture des entretiens et des matériaux multiples, dont des audits qui ont laissé des traces visibles. Une défense du service public en rapport étroit au « défi humanitaire » impliquerait quant à elle, l'accent sur l'action des agents devenant ainsi des acteurs (comme l'explique bien B. Voutat, volume III) dans la construction de la liberté et de l'égalité où l'Etat doit être le cadre. En ce sens, ce qui est appelé une « fonction » est en fait un «service » par essence «public».

Le terme « service public » contient deux notions – *servir* dans le cadre de la sphère *publique*. La notion de servir concerne l'Etat et l'agent et le bénéficiaire; **qui sert qui, comment, dans quel cadre, pourquoi ?**

Mais servir qui ? Se mettre au service de qui ? Qui a **accès au Service public, qui en est exclu**? La nature du service est d'intérêt public qui est par essence politique et la privatisation est le fait de considérer que la tâche est d'un ordre privé (famille, marché, associations). Servir, c'est mettre en œuvre un pouvoir d'action, mais quel type de pouvoir est mis en œuvre dans le Service public? Ou pour utiliser un terme de la tradition de la philosophie politique, **quel type de souveraineté est mise en œuvre ?** Qui est le Souverain ? Dans les sociétés modernes le Service public se fait au travers d'un **cadre de médiation, l'Etat**. C'est dans le cadre de l'Etat qu'est (encore) placé le Service public. Il est effectué par des agents qui travaillent et ont un devoir d'obéissance aux règles du régime et de l'Etat (appliquer les lois). En d'autres termes, le devoir de fidélité à l'Etat concernant la mise en œuvre du Service public contient la tension entre la liberté et l'obéissance (Hobbes), la servitude, mais à qui, à quoi, pourquoi ?

Le Service public à l'épreuve de l'affaiblissement de l'Etat-cadre

«Les individus sans-Etat représentent le phénomène le plus nouveau de l'époque contemporaine. On ne retrouve en eux aucune des catégories ni des règlements issus de l'esprit du XIXe siècle. Ils sont tout aussi éloignés de la vie nationale des peuples que des luttes de classe de la société. Ils ne sont ni des minoritaires ni des prolétaires, ils sont *en dehors de toutes les lois*».

Arendt H., Les origines du totalitarisme, Paris, Seuil-poche, tome II, p. 253.

Si les sociétés veulent dépasser l'état de nature, la violence extrême des passions, la guerre, écrit Hobbes obsédé par la guerre civile, elles doivent avoir une vision non pas idéaliste mais réaliste de l'homme, elles doivent se donner un cadre - l'Etat - pour la politique définie en terme de contrat. Elles doivent exiger l'obéissance du citoyen

à l'Etat. Je ne parlerai pas ici de la ruse de Hobbes pour confisquer au peuple la souveraineté et la mettre dans un Etat autoritaire et souverain (Hobbes est devenu un théoricien de la dictature, à vingt ans par peur du chaos de la guerre civile, comme Platon est devenu un adversaire de la Démocratie après que l'Assemblée ait condamné son maître Socrate à mort), ni de la réponse de Rousseau qui la remet dans les mains du peuple. Marx déplacera le débat en posant la question de l'appropriation de l'Etat par la classe bourgeoise pour contrôler idéologiquement, juridiquement et pratiquement la classe ouvrière. Il ne sera de loin pas le seul à formuler la question de la violence d'Etat.

L'émergence du système totalitaire au XXe siècle en Europe renouvelle profondément le débat théorique sur l'Etat dans la mesure où l'expérience totalitaire a transformé radicalement la question de la nature de la domination et du pouvoir et a aboli toutes les frontières entre l'Etat et la société en faisant disparaître l'Etat. H. Arendt¹⁰ a

¹⁰ Arendt H. (1972) : Le système totalitaire, vol III, Les origines du totalitarisme, Paris, Seuil.

expliqué l'originalité de ce système : centralité du pouvoir dans le parti nazi, transformation des classes en masses par une alliance provisoire entre la populace et l'élite, usage de la propagande, police secrète, terreur, camps d'extermination en tant que laboratoires du nouveau système. L'Etat-cadre n'a plus eu de place dans un tel système. Pour les nazis, l'Etat était pris dans un processus d'indifférenciation et il devait disparaître. L'Etat prussien devait être détruit. Il fallait briser l'administration bureaucratique et rétablir les rapports d'homme à homme du Moyen Âge. Le parti nazi a pénétré la fonction publique et il a acquis un statut public central d'organisation du pouvoir. «Le parti est devenu l'Etat » déclarait Hitler le 6 juillet 1933. Le parti nazi a détruit l'Etat prussien en créant un système de domination totale et où il était le centre de ce système, avec un rôle prédominant de la propagande, de la police et de la terreur. Le pouvoir hitlérien a été un pouvoir de « non Etat » écrivait Franz Neumann en 1944¹¹. L'Etat prussien a été remplacé par un pouvoir de domination « totale » prétendant étendre

¹¹ Neumann F. (1944) Behemoth, New York, Oxford University Press.

son emprise sur toute la société, abolissant du même coup la spécificité de l'Etat. Après coup, la destruction de l'Etat permet d'en apercevoir une des spécificités : toute société politique ne peut faire l'économie d'un *cadre* sous peine de destruction et de chaos. Aujourd'hui, d'autres faits obligent à être attentifs à une spécificité incontournable de l'Etat. Les crises économiques et politiques extrêmes (ex-Yougoslavie, Russie, Colombie, Libéria, Argentine, etc.), les guerres en arrivent à détruire l'Etat, sans qu'un autre cadre du politique prenne le relais à un autre niveau, notamment au niveau international. C'est dans ce contexte à la fois historique et actuel de violence extrême, en intégrant aussi les transformations radicales du salariat dans les sociétés industrielles et post-industrielles, qu'il convient de repenser la question de l'Etat, de l'Etat-cadre, de l'Etat de droit et de l'Etat social (Welfare State).

La destruction de l'Etat en tant qu'un des cadres de la vie en commun signifie pour les individus et en particulier pour les individus minoritaires, être *mis en dehors de toutes les*

lois, c'est-à-dire en dehors de toute appartenance politique et de toute protection possible. L'existence d'un cadre est donc fondamental à la fois pour les individus et pour les sociétés. Personne ne peut faire l'économie d'un cadre dans la vie individuelle et collective. Historiquement l'Etat est devenu un des lieux important dans les sociétés étatiques du cadre du/de la politique et de la vie en commun. L'Etat se module aux divers régimes, systèmes politiques. Un Etat dictatorial, un Etat totalitaire ou un Etat démocratique n'ont ni le même contenu, ni la même fonction, ni les mêmes buts, notamment quant à leur manière de définir la « mission » du service public. L'Etat est le cadre dominant de l'exercice du service public, mais il n'est pas le seul. On peut le constater avec la place des mouvements sociaux, l'importance que prend la vie associative, les ONG, etc.. mais qui ne peuvent être le seul support des lois. Dans le cadre du service public en Suisse, on se trouve encore (et pour combien de temps ?) dans un cadre étatique et public de service public. C'est encore le cadre de la grande majorité de la littérature sur l'Etat de droit, l'Etat social, le Service public en Suisse et en Europe. Les

attaques répétées du statut de la fonction publique, de l'Etat de droit et de protection sociale et sa radicale subordination aux exigences du marché par total-libéralisme en est en quelque sorte la preuve par la négative. La question de « que faire quand il n'y a plus d'Etat ? » qui est une réalité dans certains endroits du monde (Colombie, Libéria, Argentine, etc.) est encore de l'ordre de la potentialité, sauf pour certains secteurs. On peut constater que lorsque que le cadre est détruit, par exemple en Argentine lors de l'ère Menem, apparaissent des réflexions sur l'exigence de « penser sans Etat, la subjectivité dans l'ère de la fluidité »¹². Ces réflexions sont des réflexions sur une société post-étatique où l'autonomie individuelle, la protection collective a de nouvelles exigences, mais dans quelle mesure intègrent-elles la question du cadre ?

Du point de vue du minoritaire, la question du maintien d'un cadre assurant l'appartenance politique, ce qu'Arendt a appelé le « droit d'avoir des droits » est vitale à la fois pour

¹² Lewkowicz Ignacio (2004) : *Pensar sin Estado. La subjetividad en la era de la fluidez* », Paidós, Buenos Aires, Barcelone, Mexico.

chaque individu et pour assurer la possibilité de la politique. Hannah Arendt a décrit ce qu'était l'absence de cadre avec une lucidité décapante dans son œuvre quand elle a décrit la situation des sans-Etat, en montrant avec un humour non sans lien avec la désespérance, qu'il valait mieux être un chien, ou un criminel qu'un sans-Etat, parce qu'au moins le chien pouvait se revendiquer de son statut de chien pour manger et le criminel de son statut de criminel pour avoir une place en prison, tandis que le sans-Etat n'était même pas un hors-la loi. Il était sans reconnaissance d'une place par les autres, absolument « dehors de toutes les lois » et donc à la merci de meurtres individuels et collectifs. Elle a aussi montré que la conscience collective avait pris conscience de la perte du « droit d'avoir des droits », quand le cadre de la politique et des droits avaient été détruits. Ses réflexions méritent d'être remémorées, méditées et prolongées aujourd'hui.

Bien que, de par sa fonction, le cadre a tendance à rester invisible quand il existe et qu'il n'est pas remis en cause, qu'il est simplement là - on constate sa nécessité et aussi son appropriation quand il est confisqué pour

user de la souveraineté et de la force par certains et qu'il devient violence d'Etat, quand il éclate ou quand il disparaît¹³ -, qu'il disparaît comme *cadre*. Il a tendance à être approprié dans la dynamique du pouvoir, par les forces qui s'approprient du pouvoir, du cadre politique à des fins diverses. Marx a bien montré pour l'époque de la révolution industrielle capitaliste, qu'une classe sociale déterminée – la bourgeoisie – s'était appropriée contre le pouvoir féodal et la classe ouvrière – non seulement du pouvoir, mais du cadre, de l'Etat pour ses propres intérêts, ses propres privilèges de classe particulière.

Etat-cadre et service public

Arrêtons-nous brièvement sur les liens entre Etat-cadre et service public. Certaines institutions politiques sont considérées comme des a-prioris inquestionnables et donc impensés par les individus, les groupes et mêmes les Institutions jusqu'au jour où elles ont disparu et le manque s'en fait ressentir. C'est le cas du *cadre* pour la vie individuelle politique. Tout

¹³ Hannah Arendt a démontré brillamment ce fait dans son analyse des sans-Etat (Caloz-Tschopp 2000).

individu a besoin de cadres personnels pour son équilibre psychique, pour pouvoir penser un rapport au monde, agir. Toute société, toute vie en commun a besoin d'un cadre pour la dynamique et l'organisation de la vie en commun sous peine de chaos et de retour de la force nue. L'impensé à propos du cadre, induit une ambiguïté inconsciente quant au statut du cadre. On prend le cadre comme un donné et l'on ne s'interroge pas ce qui se passe autour du cadre, aujourd'hui dans nos sociétés, dans la tension, le conflit existant entre *l'Etat-cadre* (de protection) et *l'Etat contrainte*. Ou pour le dire en d'autres termes, la plupart des écrits de philosophie politique sur l'Etat le décrivent comme « naturellement » souverain en s'articulant aux rapports de domination, et le rapport de tout individu à lui comme étant nécessairement un rapport de servitude exprimé en terme de « devoir de fidélité ». Ou à l'inverse, le dénonce en demandant son « dépérissement », sa disparition, sans réfléchir à l'affaiblissement de l'Etat et surtout à l'exigence du cadre, qui pourrait prendre la forme d'une démocratie directe, d'une démocratie dans le travail et d'un Etat en

réseaux écrivent certains chercheurs¹⁴. Quand on écoute les travailleurs du service public, on constate que la plupart souffrent du poids de la hiérarchie dans l'Etat pyramidal (dans le canton de Genève), sans cependant s'interroger sur sa genèse historique ou sur des alternatives. En clair, ils assimilent la question du *cadre* à celle de la *contrainte* du pouvoir concentré dans un Etat hiérarchique fort, en oubliant que le service est aussi la protection.

Pour saisir en quoi les tensions entre l'Etat-cadre et l'Etat-contrainte définissent le devenir du service public, il importe de s'interroger : qui s'approprie le cadre dans les rapports de pouvoir, comment, pourquoi faire ? Qui parle du plus, du moins d'Etat, de la liquidation de l'Etat ou alors d'Etat (et de société) autrement¹⁵ ? Qui s'approprie, manipule le cadre étatique en jouant alors sur la dépendance obligatoire des individus, des sociétés au cadre ? Là, de mon point de vue, se situe une des questions fondamentales du débat politique

¹⁴ Voir à ce propos : Ost François, Van der Kerchove Michel (2002) : De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis.

¹⁵ Je pense ici aux débats du Forum social européen 2004 dont le contenu mérite d'être cité : guerre et paix, démocratie et droits fondamentaux, Europe des droits des peuples et question de la citoyenneté, justice sociale et solidarité, société globalisée et justice globale, racisme, discrimination, extrême droite, crise environnementale, contre le néo-libéralisme et pour des sociétés soutenables,

actuel sur le service public et sur la nature, le rôle, le devenir de l'Etat. L'agir humain et politique est fortement contraint, voire transformé par la manière d'envisager le cadre et le rapport au cadre. Aucun agir humain individuel et à plus forte raison public, pluriel, politique ne peut s'épargner le maintien d'un *cadre* individuel, institutionnel, politique, sous peine de chaos, comme l'a brillamment démontré le psychanalyste J. Bleger¹⁶. Il réfléchissait dans un contexte de pré-dictature en Argentine à l'étrange symbiose et soumission des êtres humains à des institutions, à un chef charismatique populiste qui s'est présenté comme le cadre de la protection. Celui-ci s'avérant bien illusoire.

L'Etat Janus, l'ambiguïté du cadre et le double paradoxe

L'Etat qui devrait protéger, favoriser l'action humaine, la freine, la détourne, voire l'empêche. L'Etat qui devrait être le cadre du projet démocratique met en péril la démocratie. L'Etat qui devrait être le cadre du Service public, le met en danger. Comment

¹⁶ Bleger J. (1981) : Symbiose et ambiguïté, Paris, PUF.

l'expliquer ? L'Etat a un double visage, celui d'un cadre pour des lois, des dispositifs, des pratiques de protection et aussi pour des lois, des dispositifs, des pratiques de contrainte confinant à la violence ouverte. Dans ses travaux, Michel Foucault pense même que L'Etat-cadre de la protection est en fait un Etat de contrôle et de contrainte et que, dans la modernité, il tend à devenir dans l'ensemble de ses instances et de ses politiques, non plus seulement un Etat de domination au sens classique du terme de contrôle du pouvoir, mais un Etat qui contrôle la vie et la mort au sens où l'ensemble de ses dispositifs trie ceux qu'il faut laisser vivre et ceux qu'on laisse mourir.

Malgré ce que décrit M. Foucault, il existe manifestement un conflit irréductible (?) entre le l'Etat-cadre de protection qui se fragilise et l'Etat de contrainte qui se renforce (tout en privatisant certaines de ses fonctions, ex. prison, armée). Arrêtons-nous ici au fait que l'Etat-cadre est un Etat ambigu, un Etat Janus à deux faces contraires dans la pratique – la violence et la protection par les lois – que l'ambiguïté est de l'ordre du paradoxe. Le paradoxe rend fou, parce qu'il conduit à

l'impossibilité de penser le phénomène (aporie). Il empêche donc l'autonomie, la liberté dans l'action et la pensée, il contraint à une servitude aveugle qui prend la forme du « devoir de fidélité » inquestionné et inquestionnable à moins de sortir du paradoxe, de se déplacer à l'extérieur pour rétablir une pensée critique. L'exercice du devoir de fidélité est donc prisonnier du paradoxe de l'Etat Janus qu'ils peuvent constater dans les politiques d'immigration, du droit d'asile, du chômage. En plus, il est prisonnier d'un autre paradoxe auquel sont confrontés les professionnels : ils sont censés être fidèles à l'Etat alors que l'Etat n'applique pas la même règle de la fidélité à leur encontre par la transformation des statuts, la précarisation comme mode de gestion du personnel, etc. Les professionnels sont donc pris en tenaille dans un double paradoxe ambigu.

La tension souvent vécue comme une difficulté sur le mode du double paradoxe ambigu peut se transformer en une contradiction, en un dilemme, en un conflit intime ou alors public. On a vu que la dynamique des positions dans l'action est le fil rouge qui permet l'observation

des nœuds de tensions et de contradictions. La contradiction souterraine devient visible quand l'agent se déplace et aussi quand le cadre est mis en péril par une dynamique de transformation de régime politique, ici observé surtout dans de ce qui concerne le rôle attribué à l'Etat au service public dans les deux secteurs considérés (politiques du travail et du chômage, politiques d'immigration et du droit d'asile, politique du personnel). Aujourd'hui, par exemple, ceux qui revendiquent du *moins d'Etat* en attaquant le service public – tout le monde a en mémoire le fameux *Livre blanc* de patrons de multinationales basées en Suisse¹⁷, avec ses traductions locales en audits remises en cause aujourd'hui -, permettent que soit entrevu, le risque d'une mise en péril, à la fois de l'Etat-cadre de droit, de protection et du service public intrinsèquement lié au régime, au système, au projet, à l'imaginaire démocratique. Un système d'esclavage pourrait se passer de service public, par exemple. Aujourd'hui, le renforcement de la contrainte au détriment de la protection est observable dans les nouvelles formes d'encadrement des

¹⁷ De Pury D., Hauser H., Schmid B. (1996) : Ayons le courage d'un nouveau départ. Un programme de relance de la politique économique de la Suisse, Berne, Orell Füssli.

classes populaires et des étrangers et aussi dans l'organisation du travail. Les sociologues¹⁸ la décrivent dans la sociogenèse des catégories de la pensée étatique, la mise en place des cadres institutionnels ad hoc (lois, décrets, circulaires, budgets, structures, bâtiments, etc.), la transformation de la division du travail d'encadrement, la recomposition d'institutions, la création de structures nouvelles, la définition de nouveaux métiers, de nouvelles pratiques d'encadrement (par exemple, les infirmières, les travailleurs sociaux, la police, les gardiens de prison), les rapports qui s'établissent localement entre les différentes catégories d'agents d'encadrement, entre les militants, les bénévoles et les agents de l'Etat, etc.

Le paradigme dominant de l'Etat-pyramide hiérarchique

Un questionnement sur l'évaluation du type de droit et d'Etat renvoie à une définition de la souveraineté politique, de la citoyenneté, du type de rationalité, des valeurs dominantes et dominées. La souffrance la plus souvent exprimée dans les entretiens avait trait à un

¹⁸ Mauger G. (2001): « Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, no. 136-137, mars, 3-4.

double problème apparemment contradictoire : le poids de la hiérarchie dans l'Etat souvent conjugué avec une absence de ligne de leur institution qu'ils vivent comme un abandon et un manque de protection avec les conséquences néfastes qui en découlent pour le travail et la qualité du service public. Il faudrait ajouter à cela que « les modes de communication hiérarchiques modélisent les modes de communication des agents de base avec le public », écrit une sociologue¹⁹. Cette souffrance productrice d'autres souffrances renvoie aux conceptions divergentes du pouvoir (domination, actions)²⁰, aux orientations encore dominantes de théories du droit et de l'Etat pyramide conçues avant que s'imposent la construction de l'Europe et la mondialisation du droit avec la montée en puissance des juges et le culte des droits de l'homme, l'apparition de puissants pouvoirs privés et le déclin de la capacité d'action de l'Etat, l'émergence de la société de l'information et les poussées de

¹⁹ « On ne peut pas demander aux agents de base, qui assurent le face à face avec le public, de transformer leurs modes d'intervention, d'être capables d'écouter la souffrance du public, de bien vouloir réfléchir sur eux-mêmes, sur leurs propres pratiques professionnelles, qui peuvent être violentes et discriminantes (et alimenter, en miroir, le cercle infernal des violences et des discrimination) si, au sein de leur institution, ils ne se sentent pas eux-mêmes écoutés et consultés », Do Céu Cunha M. (2003) : « Violences et discriminations. Travailler avec les agents des services publics », Ville-Ecole-Intégration Enjeux, no. 135, décembre, p. 206.

²⁰ Ce que nous abordons dans le chapitre sur l'action.

l'individualisme, écrivent deux chercheurs²¹ qui visent à remettre en chantier la théorie dominante du droit en intégrant divers phénomènes qui ont ébranlé son paradigme fondateur linéaire, hiérarchique, pyramidal. Ils s'attachent à décrire un nouvel agencement des sources juridiques qui fait apparaître un mode de production du droit en réseau, un Etat désormais en quête de rôle, des systèmes juridiques de plus en plus imbriqués, des sanctions aux frontières incertaines. Certains chercheurs développent un nouveau paradigme – celui du droit en réseau (lié aux idées de régulation et de gouvernance) – en abordant cinq questions essentielles (définition du droit et problèmes éthiques, raisonnement juridique, validation des normes et des systèmes, connaissance du droit), avec des analyses de sources, de terrain, en concluant qu'on se trouve devant une hybridation des modèles plutôt qu'en face d'un changement de paradigme.

Dans la complexité croissante du monde et l'instabilité accompagnant la nouvelle étape de

²¹ Ost F., Van de Kerchove M. (2002) : De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles.

mondialisation où l'économie et le marché du travail subissent des mutations de plus en plus rapides, est-il possible d'envisager un réseau de mondes enchevêtrés qui ne soit pas synonyme de chaos (argument déjà présent dans la critique de la démocratie par Platon adversaire de la démocratie de Périclès et protagoniste de l'idéal du philosophe-roi et que l'on pourrait pourtant rattacher à l'analyse de l'anarchie bureaucratique)²²? Est-il possible de passer de la pyramide au réseau et ainsi d'entrer dans un nouveau paradigme du droit et de l'Etat liés à un imaginaire, un projet, régime démocratique comme le souhaitent les deux chercheurs, pour affronter les défis de la construction européenne et la mondialisation, en particulier dans les politiques du chômage, d'immigration et du droit d'asile ? Assistons-nous à un tel changement dans les politiques du travail, du chômage, d'immigration, du droit d'asile ? Les analyses de discours de la recherche, les textes de plusieurs chercheurs du volume III, montrent plutôt une tendance à une rigidification monologique de l'Etat sécuritaire en tout cas dans les politiques d'immigration et du droit d'asile impulsée par les tendances populistes

²² Voir Castoriadis C. (1999) : Sur Le politique de Platon, Paris, Seuil.

total-libérales qui l'approprient l'appareil d'Etat pour le détruire (par exemple, publication du *Livre blanc*, la nomination de Ch. Blocher au Conseil fédéral et à la tête du Département de Justice et Police). Si l'on s'en tient à ce qu'ont dit les professionnels et qui n'est pas forcément une description de la réalité mais d'un vécu, l'impression générale qui domine est celle de la persistance d'un modèle pyramidal hiérarchique monologique lourd, en crise, en tension permanente, parfois chaotique et en manque de dialectisation qui pourrait permettre une hybridation des modèles de base et des changements. L'impression générale qui s'est dégagée des entretiens et que je me trouvais enfermée dans une logique kafkaïenne, d'où était le plus souvent absente une logique pluraliste, ouverte²³.

Au moment de la recherche, j'ai pu constater cependant des « points de fuite » observables dans des décisions politiques de certains responsables politiques de l'Etat de Genève qui ont tenté d'assouplir le système tout en permettant d'augmenter la protection des

²³ Ce point mériterait d'être étudié du point de vue des rapports de genre. Des études récentes ont montré qu'à mesure que les professions de cadre se féminisent, les logiques de pouvoir deviennent moins pyramidales.

populations précarisées. L'inégalité de traitement entre les chômeurs et les étrangers est cependant restée patente comme le montrent les chercheurs en économie dans ce volume, montrant que l'apartheid est la règle (développement séparé, chacun à sa place, écrit L. Monnier dans son texte (vol. III). Rappelons quelques exemples : l'instauration du RME (revenu minimum d'existence), de mesures cantonales d'insertion pour les chômeurs permettant de prolonger l'accès aux mesures d'assistance fédérales aux chômeurs, les compléments temporaires d'assistance aux requérants, des mesures ponctuelles comme des couches-culottes pour les enfants à l'assistance qui ont toute leur importance et qui après avoir été décidées sont en voie d'être supprimées²⁴, etc.. Depuis lors, ces fragiles acquis sont fortement remis en cause par une politique de coupure budgétaire fédérale et cantonale. Plutôt qu'en face de « points de fuite », on se trouve devant certaines « situations-limites » dans les zones les plus délicates (ex. catégorisations présentes dans les dispositifs d'immigration et du chômage, renvois forcés d'étrangers).

²⁴ Cet exemple m'a été donné dans les entretiens.

Les situations dans les politiques considérées dans la recherche sont pourtant un des lieux d'émergence de situations-problèmes de plus en plus massives et complexes qui exigeraient un nouveau paradigme. La culture politique d'un Etat hiérarchique est souvent invoquée pour assurer la cohérence des Services et des interventions, le maintien de la sécurité notamment dans la police. Le texte du sociologue Lode Van Outrive (volume III), montre pourtant que même dans la police, un questionnement a lieu quant à l'opportunité et à l'efficacité de la lourdeur hiérarchique.

Une conception de l'Etat-réseau, qui a lieu dans certains lieux de l'Etat de Genève mais qui est encore très minoritaire, permettrait pourtant les potentiels des travailleurs du service public et des usagers et permettrait de mieux coordonner les actions et de mieux respecter les rapports de genre par exemple. Certains auteurs, influencés par les travaux de philosophie politique sur l'Etat, les recherches de Marx, de Michel Foucault sur le pouvoir et sur le pouvoir d'Etat dénie ce « mirage »²⁵ d'une auto-

²⁵ Dumoulin Ph., Dumont R., Bross N. Masclet G. (2003) : Travailler en réseau. Méthodes et pratiques en intervention sociale, Paris, Dunod.

transformation structurelle de l'Etat, tout en reconnaissant que, dans le cadre étatique, le réseau serait cependant un outil d'intervention souple qui laisse une grande place à l'humain dans les tensions entre servitude et liberté à la base du devoir de fidélité à l'Etat. Des expériences pratiques d'intervention en réseaux, de travail social de réseaux, de réseaux d'échanges des savoirs, de réseaux de professionnels, de police de proximité, placent une partie ou la totalité des acteurs en position d'acteur pouvant développer et mobiliser des ressources pour trouver des solutions adaptées aux situations auxquelles ils sont confrontés. La question de l'articulation entre les luttes sociales et l'Etat qui est le lieu de la dialectique entre les « sans-part » (Rancière) et l'Etat, a été évoquée par une minorité de travailleurs du service public dans les entretiens. Soulignons qu'au moment de la recherche, elle était plus présente dans le canton de Vaud que dans le canton de Genève, en tout cas en ce qui concerne, le mouvement des sans-papiers et aussi le mouvement contre les renvois forcés d'étrangers. Est-ce ce qui peut expliquer une politique plus hardie des autorités cantonales vaudoises que genevoises face aux autorités

fédérales dans les coupures d'assistance aux requérants et dans les renvois forcés ? Soulignons que l'opposition des autorités vaudoises aux autorités fédérales – une des formes de désobéissance civile constatées dans la recherche - a trouvé ses limites dans l'affrontement direct à Ch. Blocher actuel chef du Département fédéral de Justice et Police qui multiplie les mesures restrictives en démantelant les rares et fragiles acquis.

L'Etat, la violence et la délégation de responsabilité

Au sein de l'Etat, les travailleurs du service public sont soumis au quotidien à une double violence qu'ils vivent dans leur travail. Ils s'affrontent à l'augmentation de la violence sociale, des discriminations et parfois à la violence des usagers²⁶. Ils doivent s'en protéger et aussi apprendre à travailler dans un tel cadre. Ils ont peur, se sentent souvent trop isolés et sont amenés à participer dans l'angoisse et souvent malgré eux à la circulation de la violence en étant amenés à devoir la retourner

²⁶ Plusieurs assistants sociaux m'ont signalé l'installation d'un guichet pour se protéger des agressions des usagers à qui ils devaient annoncer d'importantes coupures d'assistance. Ils étaient inquiets de la transformation de leur pratique professionnelle induite par un tel fait.

contre les usagers en appliquant des mesures violentes. Ils sont en effet appelés par l'Institution à appliquer une politique de mesures discriminatives (ex. coupures d'assistance), punitives (ex. sanctions aux chômeurs) ou même des mesures extrêmes (ex. renvois forcés²⁷) alors qu'ils constatent qu'elles ne sont pas efficaces, concourent au contraire à péjorer la situation des usagers, à les pousser à la délinquance pour survivre, à augmenter leur situation précaire, à franchir des frontières de civilisation. L'absence de politique alternative les installe dans une position très inconfortable sur le front de la violence où ils ne se sentent pas protégés, abandonnés par les institutions et le pouvoir politique et même la population²⁸.

L'Etat hiérarchique combiné avec une délégation de responsabilité des cadres sur les subordonnés induisent la violence d'Etat dans l'Etat et la société. Il est presque amusant de constater que dans un Etat très hiérarchique, plus on se situe dans un poste élevé, plus l'inertie semble être la règle et le courage un

²⁷ Je me souviens d'un entretien où le policier avait dû expulser une famille d'immigrés clandestins qui vivaient depuis plusieurs années en Suisse et qu'il en était extrêmement dérangé.

²⁸ A ce propos, il est intéressant de lire dans les extraits d'entretiens ce qu'ont dit les professionnels qui ont participé aux entretiens (voir deuxième partie du volume II).

risque inconsidéré²⁹. Les modes de communication hiérarchiques internes à l'Etat produisent une violence interne dans les rapports de travail et ils déteignent sur les modes de communication avec les usagers et le public. L'Etat avec ses corps, ses structures hiérarchiques séparées, son fonctionnement d'Etat-Janus s'inscrit de plein fouet dans le cycle de la violence. La dynamique de la responsabilité qui va dans le sens de la délégation de responsabilité peut être interprétée comme une tentative d'échapper à la violence. Dans une telle dynamique, l'exposition à la violence n'est pas la même à toutes les places et à toutes les fonctions. «On me donne des ordres, j'exécute en espérant qu'il n'y ait pas de dégâts, voire dans certains cas, de morts à la clé», «j'ai fait une proposition pour améliorer mon travail, elle dort dans un tiroir depuis quatre ans », « ils font des audits, des audits, mais nous ont-ils écouté une fois ? », « les chefs souhaitent-ils que les informations circulent, qu'on dise vraiment les problèmes tels qu'ils sont ? Je ne crois pas que ça les intéresse», ai-je entendu dans des

²⁹ Le thème du manque de courage des chefs et l'appel au courage a été un thème récurrent dans les entretiens.

entretiens. Les appels à l'écoute à la transparence, au débat, à la circulation de la parole, des savoirs d'expérience³⁰ ont été patentes. La délégation de responsabilité, dans ces exemples, peut être assimilée à une position de soumission d'en haut de la pyramide ou alors à une position de demande de dialogue qui va du bas vers le haut de la pyramide. Quand on se trouve au bas de la pyramide dans une situation de moindre pouvoir, céder n'est pas forcément consentir. Exprimer un désarroi, un besoin de dialogue, de reconnaissance de sa capacité d'initiative, de son savoir, de son expérience n'est pas forcément exprimer un désir de sabotage des institutions. C'est une diminution de la capacité d'agir, un aveu d'impuissance de la part de ces travailleurs du service public qui l'exprime qui n'ont pas les moyens à leur niveau de changer les choses. La politique de la chaise vide, de la sourde oreille, le silence est un manque de respect, une forme de disqualification et aussi l'expression d'une conception de la responsabilité allant dans le sens d'une politique de l'inertie et aussi d'une politique de délégation de responsabilité aux

³⁰ En côtoyant directement les usagers, les travailleurs du service public ont souvent une compréhension très fines des nouvelles formes de discrimination et de pauvreté en train de se développer sous leurs yeux, mais ce savoir n'est pas utilisé.

plus petits qui sont au bout de la chaîne et s'affrontent à la violence sociale.

Quand la délégation de responsabilité va dans l'autre sens (ce dont se sont plaints souvent les professionnels dans les entretiens), du haut vers le bas, elle a d'autres explications et d'autres incidences. Pas plus que leurs subordonnés, les responsables hiérarchiques n'échappent aux logiques discriminatoires qui marquent le corps social. Mais leur statut, leur fonction, leur place engage à un autre degré leur responsabilité dans la circulation d'information, l'écoute, la protection, la recherche de solutions institutionnelles et politiques à tous les niveaux, y compris dans la transformation des structures étatiques allant dans le sens d'un fonctionnement en réseaux avec des groupes de projet pluralistes. Il est vrai que lorsque la logique de privilèges accompagne le fonctionnement hiérarchique, les responsables et ceux qui désirent prendre leur place n'ont pas forcément intérêt à remettre en cause la hiérarchie, mais plutôt en augmenter les échelons de privilèges, favorisant ainsi la lourdeur, l'anarchie, le chaos bureaucratique. « L'organisation favorise une logique de petits-chefs et casse la solidarité entre nous », « les

chefs peuvent faire ce qu'ils veulent, ils n'ont des comptes à rendre à personne, ils ne vont jamais avoir besoin de s'expliquer sur leurs choix politiques et techniques », ai-je entendu dans un service très hiérarchisé par ailleurs en crise et dans un autre où les travailleurs sont confrontés au chaos informatique. A qui profite de chaos me suis-je souvent demandée en effectuant les entretiens.

De plus, les degrés de responsabilités ne sont pas identiques à tous les niveaux de l'échelle de la hiérarchie de l'Etat. « Dans quel système privé ou public les travailleurs du bas de l'échelle peuvent-ils être tenus pour responsables de la politique de gestion [du haut de l'échelle] », se demandaient des travailleurs sociaux de la FAREAS, une association de prise en charge des requérants, tout en constatant qu'il était à craindre que les pertes financières occasionnées par des erreurs de gestion allaient être récupérées sur les effectifs du personnel, leur salaires et des prestations destinées aux requérants d'asile³¹. L'exemple cité n'a pas eu lieu dans le canton de Genève, mais dans le canton de Vaud. On peut citer un autre exemple encore. Dans la politique des

³¹ Roulet Y, « Travail social et rigueur ne sont pas contradictoires », Le Temps, 28.2.1001, 19.

refoulements, les autorités fédérales compétentes délèguent aux cantons la mise en œuvre des renvois. Les polices cantonales exécutent les renvois, le plus souvent, en se rendant avec la personne à renvoyer de force, dans l'un des deux aéroports suisses (Zurich, Genève). Récemment, on a constaté deux décès durant le transport et la mise dans l'avion des individus à expulser. D'un point de vue juridique, la police qui a usé démesurément de la force est coupable. Mais d'un point de vue politique ? On peut se demander si les autorités cantonales où se trouve l'aéroport ne sont pas responsables de ce qui arrive sur leur territoire³². Et plus largement, on peut se demander si la population qui a voté les mesures de contraintes auxquelles sont soumis des étrangers pour des délits administratifs (tenter de se soustraire au renvoi) n'est pas responsable de la surveillance de la mise en œuvre des expulsions. Dans les trois cas, on assiste à un processus de déresponsabilisation en chaîne à l'intérieur de l'Etat, dans la vie politique où s'articulent des arguments de contenu, de limite du mandat de contrainte,

³² Le même type de questions a été posé quant au statut des zones de transit dans les aéroports européens et à la responsabilité des autorités des différents pays dont le territoire abrite les zones de transit.

d'assistance, mais où les faits sont finalement préjudiciables, au service public, aux travailleurs, aux usagers et même à la population dans son ensemble. La politique des renvois est exemplaire (est-elle un laboratoire ?) de la crise de l'Etat (voir les articles dans la deuxième partie du volume).

Dès lors, l'Etat et ses règles (glissement de la protection vers la contrainte et dilution de la responsabilité) serait-il en train de devenir incompatibles avec la démocratie, avec la responsabilité et donc avec le service public, le maintien de la qualité du service public ? « Les professionnels ont besoin de croire pour travailler...Croire qu'en tant que professionnels, il est possible de contribuer à donner un sens à la construction du « vivre ensemble ». Or beaucoup de professionnels n'y croient plus aujourd'hui »³³. Dans les entretiens, certains l'ont exprimé sur le mode du désarroi, de la révolte, d'autre sur le mode de l'humour, de l'ironie³⁴. En d'autres termes, les atteintes

³³ Do Déu Cunha (2003) : « Violences et discriminations. Travailler avec les agents des services publics », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, no 135, p. 210.

³⁴ Un professionnel m'a ainsi fait un cadeau d'un petit livre à la suite de l'entretien. Schoentjes P. (2001) : *Poétique de l'ironie*, Paris, Point-essais. Il m'a demandé d'être attentive à la citation au début du livre : « Ce sont les philosophes ironiques qui font les œuvres passionnées. Toute pensée qui renonce à l'unité exalte la diversité. Et la diversité est le lieu de l'art. La seule pensée qui libère l'esprit est celle qui le laisse seul, certain de ses limites et de sa fin prochain » (Albert Camus, *Le Mythe de Sisyphe*). Voulait-

au pouvoir d'agir des travailleurs du service public est en étroite relation avec la construction du sens dans le travail.

il me dire que lorsque la politique est impuissante, l'art prend le relais sous la forme de l'ironie dans la résistance ?